



NATIONS UNIES
CAMEROUN



Le 11 février 2022

Systeme des Nations Unies au
Cameroun
Adresse :
Fax :
Téléphone :
Email : cameroon.office@unfpa.org
Site Web: www.cm.one.un.org

APPEL D'OFFRES
N° AO SNU/CMR/22/001
Pour l'établissement d'un:
ACCORD À LONG TERME
Pour:

FOURNITURE DE KITS DE DIGNITE, ASSEMBLAGE DE KITS ET DISTRIBUTION AUPRES
DES PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE

Madame, Monsieur,

1. Le Système des Nations Unies au Cameroun (SNU), lance un appel d'offres à soumissions scellées pour la fourniture de kits de dignité, l'assemblage de kits et la distribution auprès des partenaires de mise en œuvre destinée à son programme en Cameroun/Afrique.
2. La procédure est celle d'un appel d'offres à UN seul pli. L'offre technique, qui contient les spécifications techniques et l'offre financière, qui contient les informations de prix, doivent être soumises ensemble.
3. Le Soumissionnaire est obligé de soumissionner pour tous les articles.
4. Pour soumettre une offre, veuillez lire avec attention les documents suivants :

Section I	Instructions aux Soumissionnaires
Section II	Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison
Section III	Conditions générales de l'SNU
Section IV	Conditions particulières de l'SNU relatives aux marchés
Section V :	Formulaires de soumission
Section VI :	Formulaires de marché

5. L'offre doit parvenir à la réception de l'SNU ou dans sa boîte aux lettres électronique procurementcmr@unfpa.org au plus tard le **14 mars 2022 à 17h00 heure Yaoundé, Cameroun**¹.
6. Les échantillons font partie de l'offre et doivent parvenir à la réception du bureau des services d'achat de l'SNU Cameroun (Att: Mr Nzumbe Ntoko Jr, SNU, Rondpoint Bastos, Yaoundé, Cameroun) au plus tard le **14 mars 2022 à 17h00 heure Yaoundé, Cameroun**.
7. Les offres seront ouvertes le **15 mars 2022 à 11h00 heure Yaoundé, Cameroun** à SNU, rondpoint Bastos, Yaoundé. Les Soumissionnaires ou leurs représentants officiels sont autorisés à participer à l'ouverture des offres. Veuillez indiquer par courrier électronique avant le 1 mars 2022 si votre société sera représentée lors de l'ouverture des offres.

¹ Référence : www.timeanddate.com/worldclock

8. Les offres reçues après la date et l'heure stipulées ne seront acceptées en aucune circonstance. Les offres envoyées par voie postale après la date d'échéance ne seront pas enregistrées et seront renvoyées toujours scellées ou seront détruites. Les offres électroniques doivent être envoyées à l'adresse e-mail procurementcmr@unfpa.org. Veuillez ne PAS envoyer les e-mails contenant votre offre à une autre adresse e-mail (y compris sous forme de copie ou de copie cachée); sinon, le SNU ne sera pas en mesure de garantir la confidentialité et le traitement équitable et transparent de votre offre. Le SNU se réserve le droit de rejeter les offres soumises par le canal approprié lorsqu'elles ont été copiées ou envoyées en copie cachée à d'autres adresses e-mail.
9. Il est demandé aux Soumissionnaires d'accuser bonne réception de la présente demande de soumission via le Formulaire de Confirmation. Il est disponible dans la Section V, Partie 1, de ce dossier de sollicitation. Une fois complété, le formulaire doit être retourné par e-mail à: point focal procurement à l'adresse e-mail cameroon.office@unfpa.org au plus tard une semaine avant la date de clôture de l'Appel d'offres. Le Soumissionnaire devra mentionner le nom de sa société, un numéro de téléphone, un fax et les coordonnées de la personne à contacter. Il devra également indiquer s'il souhaite soumettre une offre ou non. Afin d'aider le SNU à améliorer ses futures procédures d'Appel d'Offres, il est demandé aux Soumissionnaires qui ne souhaitent pas participer d'indiquer les raisons de cette décision sur le formulaire.
10. Toute question concernant les documents en pièce jointe doit être adressée par écrit au personnel suivant de l'SNU au plus tard le **21 février 2022 à 17h00 heure Yaoundé, Cameroun.**
 - Marthe Nhake, GBV in Emergency Consultant, Adresse électronique : nhake@unfpa.org où adresser les questions relatives aux spécifications techniques.
 - Adresse électronique cameroon.office@unfpa.org où adresser les questions relatives à la procédure d'appel d'offres.

N'envoyez pas vos offres à ces adresses.

11. Le présent courrier ne doit nullement être interprété comme une offre à engager votre entreprise.
12. Le SNU encourage vivement tous les fournisseurs à s'inscrire sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies, (<http://www.ungm.org>). L'UNGM est le portail de passation de marchés du système des Nations Unies. L'inscription à ce portail UNGM permet aux fournisseurs d'être incorporés dans la base de données que consultent les acheteurs des Nations unies lorsqu'ils cherchent des fournisseurs. Les fournisseurs peuvent également accéder à tous les appels d'offres en ligne émis par les Nations unies et, en s'inscrivant au Service de notification des appels d'offres, être avertis automatiquement par courrier électronique de toute opportunité correspondant à leurs produits et services. Les instructions relatives à la procédure d'inscription au service de notification figurent dans le guide interactif de l'UNGM pour les fournisseurs http://www.ungm.org/Publications/UserManuals/Suppliers/UserManual_Supplier.pdf.
13. Une réunion préparatoire avec les soumissionnaires potentiels aura lieu le **24 février 2022 à 15h précises heure Yaoundé** par Zoom en utilisant le lien zoom <https://unfpa.zoom.us/j/82808455105>. Cette réunion est une occasion pour les

soumissionnaires potentiels de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part de l'équipe d'approvisionnements des Nations Unies.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nzumbe Ntoko Jr
Procurement focal point
SNU
Bureau pays Cameroun



NATIONS UNIES CAMEROUN

APPEL D'OFFRES

N° AO : SNU/CMR/22/001

Dossier de soumission pour la fourniture de produits et services connexes

11 février 2022

Sommaire

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires	7
A. Introduction	7
1. Objet	7
2. Soumissionnaires éligibles.....	7
3. Fournitures et services connexes éligibles	8
4. Frais de soumission.....	8
5. Fraude et corruption.....	8
B. Contenu du dossier d'appel d'offres	9
6. Documents du dossier d'appel d'offres	9
7. Clarifications au dossier d'appel d'offres	9
8. Modifications du dossier d'appel d'offres	9
C. Préparation des offres	10
9. Langue de l'offre	10
10. Documents constitutifs de l'offre.....	10
11. Devises de l'offre et prix	11
12. Validité de l'offre	11
D. Soumission et ouverture des offres	11
13. Offres partielles	12
14. Variantes d'offre	12
15. Offres	12
16. Soumission, sceau et marquage des offres (offres sur papier) et Échantillons requis	12
17. Soumissions électroniques	13
18. Date de clôture de la soumission des offres et Offres tardives	14
19. Modification, substitution et retrait des offres	14
20. Stockage des offres	14
21. Ouverture des offres	15
E. Évaluation et comparaison des offres.....	15
22. Confidentialité	15
23. Clarification des offres.....	16
24. Conformité des offres	16
25. Non-conformité, erreurs et omissions	17
26. Examen préliminaire des offres	17
27. Examen des conditions et évaluation technique.....	18
28. Conversion en une seule devise	18
29. Préférence nationale.....	18
30. Évaluation des offres	18
31. Comparaison des offres	18
32. Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire.....	19
33. Droit du SNU d'accepter et de rejeter toute offre et de rejeter toutes les offres	20
34. Droit du SNU d'annuler la procédure de l'appel d'offres.....	21
F. Attribution du marché	21
35. Critères d'attribution.....	21
36. Droit du SNU modifier les quantités au moment de l'attribution du marché	21
37. Signature du marché	22
38. Publication de l'adjudication	22
SECTION II : Bordereau des quantités, Spécifications techniques et Calendrier de livraison	23
SECTION III : Conditions générales de SNU applicables aux contrats	38
SECTION IV : Conditions particulières de l'SNU relatives aux marchés	39
SECTION V : Formulaires de soumission	40
1. Formulaire de confirmation de participation ou non à l'appel d'offres	43
2. Formulaire de soumission de l'offre	44
3. Formulaire de renseignement sur les Soumissionnaires.....	45
4. Formulaire de déclaration de bonne performance	47
5. Formulaire de confirmation des spécifications technique	48
6. Bordereau des prix	49
7. Formulaire de renseignements sur les membres de groupement d'entreprise	50

SECTION VI : Formulaires contractuels51

1. Garantie bancaire d'avance de paiement.....52

2. Garantie de bonne exécution.....52

3. Formulaire de commande.....52

4. Formulaires contractuels53

SECTION I : Instructions aux Soumissionnaires

A. Introduction

1. Objet

- 1.1. Les biens et services connexes, objet de cet appel d'offres, consistent en la fourniture de kits de dignité, l'assemblage de kits et la distribution auprès des partenaires de mise en œuvre pour le programme du SNU au Cameroun.
- 1.2. Le SNU a l'intention de signer des accords à long terme non exclusifs (LTA) avec un ou plusieurs fournisseurs pour une durée de 4 ans. En plus de la durée initiale, les LTA auront la possibilité d'une prolongation d'un an, sous réserve de performances satisfaisantes et de compétitivité des prix.

Les conditions suivantes s'appliqueront en cas de signature du LTA:

- a. La société adjudicataire accordera les mêmes conditions à toute autre organisation onusienne.
- b. Le LTA demeure valide pour une période de 4 ans. En plus de la durée initiale, le LTA pourra être prolongé d'un an, sous réserve de performance satisfaisante et de compétitivité des prix. La société adjudicataire disposera du droit de réviser ses prix tous les 12 mois à compter de la date de signature du LTA et devra notifier le SNU par écrit 90 jours avant l'échéance de la période de 12 mois de toute demande de hausse ou baisse des prix. La société adjudicataire devra justifier toute hausse de prix. Le SNU est en droit d'accepter la hausse ou la baisse de prix ou d'annuler le LTA et devra avertir l'adjudicataire de sa décision, par écrit.
- c. Il est possible que les quantités précisées dans la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison, ne soient pas atteintes ou soient dépassées, pendant la durée de le LTA.
- d. Le modèle du LTA défini dans la Section VI 4, Formulaires de marché, servira à établir l'accord final.
- e. Le SNU ne s'engage à acheter aucune quantité minimale de biens et services connexes. En outre, seul un besoin réel générera un achat. Le SNU ne saurait être tenu responsable de quelque coût que ce soit si aucun achat n'était effectué dans le cadre de cet LTA. Toute baisse du prix de marché sera intégralement répercutée au SNU par le fournisseur.

2. Soumissionnaires éligibles

- 2.1 Le présent appel d'offres est ouvert aux fabricants, agents et revendeurs.
- 2.2 Il n'existe aucune obligation quant à la nationalité du Soumissionnaire et de toutes les parties le composant.
- 2.3 Un Soumissionnaire s'interdit tout conflit d'intérêts. Les Soumissionnaires en situation de conflit d'intérêts seront disqualifiés. Les Soumissionnaires peuvent se trouver en conflit d'intérêts vis-à-vis d'une ou de plusieurs parties prenantes à la présente procédure d'appel d'offres dans les situations suivantes :
 - 2.3.1. Les Soumissionnaires ne doivent pas être associés ou avoir été associés à une entreprise ou un quelconque affilié engagé par le SNU pour fournir des services de conseil dans le cadre de la préparation de la conception, des spécifications et des documents qui doivent être utilisés pour l'achat de biens en vertu du présent appel d'offres

- 2.4 Un Soumissionnaire faisant l'objet d'une déclaration d'inéligibilité prononcée par l'SNU en vertu des instructions aux Soumissionnaires, Clause 2, à la date de l'adjudication du marché, sera disqualifié. Les Soumissionnaires sont inéligibles si au moment de la soumission de l'offre :
- 2.4.1. Le Soumissionnaire figure sur la liste d'exclusion publiée sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies, (<http://www.ungm.org>) en raison d'activités frauduleuses.
 - 2.4.2. Le nom du Soumissionnaire figure sur la liste 1 267 des terroristes émise par la résolution 1 267 du Conseil de Sécurité des Nations unies qui établit un régime de sanctions couvrant des individus et entités associés à Al-Qaida ou aux talibans.
 - 2.4.3. Le Soumissionnaire est exclu par le groupe de la Banque mondiale
- 2.5 Les offres peuvent être soumises par une coentreprise (Joint Venture). Dans le cas d'une coentreprise :
- a. L'offre doit comprendre le formulaire dûment complété d'informations relatives au partenaire en coentreprise, conformément à la Section V 7 ;
 - b. Tous les membres de la coentreprise devront être conjointement et séparément responsables ; et
 - c. La coentreprise doit désigner un représentant disposant de l'autorité pour mener toutes les affaires :
 - i. Pour et au nom de tout membre de la coentreprise pendant la procédure d'appel d'offres ; et
 - ii. si la coentreprise devient adjudicataire, pendant l'exécution du marché.

3 Fournitures et services connexes éligibles

- 3.1. Il n'existe aucune obligation quant au pays d'origine des produits et services connexes à fournir en vertu du marché.
- 3.2. Aux fins de la présente clause, le terme « origine » désigne le pays dans lequel les biens ont été produits, fabriqués ou transformés ; ou lorsque par fabrication, transformation ou assemblage important de composants, on obtient un produit reconnu commercialisable, dont les caractéristiques fondamentales sont substantiellement différentes de celles de ses composants.

4 Frais de soumission

- 4.1. Le Soumissionnaire assumera tous les coûts associés à la préparation et à la soumission de l'offre. En outre, l'SNU ne pourra en aucun cas être responsable ou redevable de ces coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de l'appel d'offres.

5 Fraude et corruption

- 5.1. La politique du SNU en matière de fraude et corruption est accessible à <http://www.unfpa.org/about-procurement#FraudCorruption> et s'applique dans son intégralité à cet AO. La soumission de toute offre impliquera que le Soumissionnaire a pris connaissance de ladite politique.

B. Contenu du dossier d'appel d'offres

6 Documents du dossier d'appel d'offres

6.1. Les Soumissionnaires sont tenus d'examiner l'intégralité des instructions, formulaires, spécifications et conditions générales contenus dans les documents d'appel d'offres émis par le SNU. Toute non-conformité à ces documents expose le Soumissionnaire à certains risques et peut affecter l'évaluation des soumissions ou entraîner leur refus.

6.2. Les documents d'appel d'offres se décomposent ainsi :

Section I	Instructions aux Soumissionnaires
Section II	Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison
Section III	Conditions générales de l'SNU applicables aux contrats
Section IV	Conditions particulières de l'SNU relatives aux marchés
Section V :	Formulaires de soumission
Section VI :	Formulaires de marché

6.3. Les Soumissionnaires sont invités à prendre connaissance des spécifications (cf. Section II Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison), car il peut exister des exigences particulières. Les spécifications techniques ne doivent pas être interprétées comme la définition du produit d'un fabricant particulier. Les Soumissionnaires sont invités à avertir le SNU en cas de désaccord.

6.4. Les spécifications désignent le cahier des charges minimal pour les produits et services connexes. Les produits et services connexes proposés doivent satisfaire ou dépasser ce cahier des charges. Les produits doivent être conformes en résistance, qualité et fabrication aux normes sectorielles couramment acceptées. Les modifications ou les ajouts à des produits standard de taille ou de performances moindres visant à satisfaire à ces exigences ne sont pas acceptables.

7 Clarifications au dossier d'appel d'offres

7.1. Un Soumissionnaire éventuel ayant besoin de clarifications sur le dossier d'appel d'offres peut en informer le SNU par écrit dans les 7 jours suivant la date de lancement de l'appel d'offres. Le SNU répondra par écrit à toute demande de clarification reçue et diffusera sa réponse (y compris une explication de la demande, mais sans en révéler la source) à tous les Soumissionnaires éventuels ayant reçu l'appel d'offres. La réponse du SNU sera également postée sur le site du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations unies <http://www.ungm.org/>

8 Modifications du dossier d'appel d'offres

8.1. Avant la date limite de soumission des offres, l'SNU peut, à tout moment, pour quelque raison que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande de clarification par un éventuel candidat, modifier les documents d'appel d'offres en les amendant.

8.2. Tous les candidats ayant reçu les documents d'appel d'offres seront notifiés par écrit de tous les changements apportés auxdits documents. Afin d'allouer suffisamment de temps aux

Soumissionnaires pour prendre en compte ces changements dans la préparation de leurs offres, l'SNU pourra, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission des offres.

C. Préparation des offres

9 Langue de l'offre

- 9.1. L'offre préparée par le Soumissionnaire ainsi que l'ensemble de la correspondance et des documents liés à l'offre seront rédigées en anglais ou français.

10 Documents constitutifs de l'offre

10.1. Documents établissant l'éligibilité du Soumissionnaire

Pour établir leur éligibilité, les Soumissionnaires doivent :

- a. Compléter le formulaire de soumission de l'offre, Section V 2.
- b. Compléter le formulaire d'identification des Soumissionnaires, Section V 3.
- c. Compléter le formulaire d'informations relatives au partenaire de la coentreprise, Section V 7 et fournir tous les documents requis dans le formulaire si l'offre est soumise par une coentreprise.

10.2. Documents établissant les qualifications du Soumissionnaire

Pour prouver qu'il possède les qualifications requises, le Soumissionnaire doit soumettre au SNU les documents suivants :

- a. Le justificatif que la société est juridiquement constituée dans le pays de résidence du Soumissionnaire ; par ex. les statuts ou tout autre justificatif (ceci n'est pas obligatoire pour les sociétés cotées sur les Bourses de valeurs nationales, régionales ou internationales) ;
- b. La confirmation écrite du Soumissionnaire qu'il n'est ni suspendu par le système des Nations unies, ni exclu par le groupe de la Banque mondiale ;
- c. La documentation relative à la de vérification a posteriori des qualifications stipulée dans les instructions aux Soumissionnaires, Section 32.

Tout manquement dans la fourniture des informations devant accompagner l'offre sera aux risques du Soumissionnaire et pourra se traduire par l'offre étant considérée comme ne répondant pas de manière substantielle, et à tous les égards, aux documents d'appel d'offres. Cela pourra entraîner le rejet de l'offre.

10.3. Documents établissant l'éligibilité et la conformité des biens et des services connexes

Les Soumissionnaires doivent fournir :

- a. Les documents justifiant que les biens sont conformes aux Spécifications techniques et aux normes définies à la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison.
- b. Formulaire de présentation des articles complété, Section V 5.
- c. Les catalogues des produits contenant des photos des produits.
- d. Les fiches ou notices techniques pour les produits proposés.
- e. La copie des certificats en vigueur, par exemple BPF/qualité, CVL/ CPP, le certificat ISO du produit, le certificat CE du fabricant, l'autorisation 510k (États-Unis), la norme QS (Japon), etc., tel qu'indiqué dans la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison.
- f. Confirmation de la capacité du fournisseur de fabriquer au moins 7 500 kits par mois

g. Confirmation de la capacité du fournisseur d'assembler au moins 5000 kits par semaine

10.4. Documents mentionnant les efforts du Soumissionnaire en matière de développement durable

Le SNU demande aux Soumissionnaires de joindre à leur offre les informations relatives à leurs politiques de protection de l'environnement et à leurs politiques sociales, ainsi que toute documentation afférente. À long terme, le SNU projette d'intégrer les critères environnementaux et sociaux, comme l'adoption des exigences du Pacte mondial, dans le processus d'évaluation. Davantage d'informations sont disponibles sur le site Web du Pacte mondial <http://www.unglobalcompact.org/> ou en contactant le service des achats procurement@unfpa.org. Le SNU encourage les fournisseurs à adhérer au Pacte mondial des Nations unies et à envisager les manières de contribuer à la réduction de leur impact sur l'environnement.

11 Devises de l'offre et prix

- 11.1. Tous les prix doivent être cotés en XAF ou dans une devise convertible en dollars US (USD).
- 11.2. Le Soumissionnaire devra indiquer les prix unitaires (le cas échéant), ainsi que le prix total de l'offre de biens ou services qu'il propose de fournir au titre du marché. Ces informations de prix figureront dans le Bordereau des prix, Section V 6.
- 11.3. Les Soumissionnaires sont tenus d'indiquer les données de prix conformément aux formulaires de bordereau des prix (Annexe II)
- 11.4. Les incoterms FCA, DAP et autres sont régis par les règles des INCOTERMS 2010, publiées par la Chambre de Commerce Internationale.
- 11.5. Lorsque l'installation, la mise en service, la formation ou d'autres services similaires doivent être exécutés par le Soumissionnaire, celui-ci doit inclure le détail des prix de ces services.

12 Validité de l'offre

- 12.1. Les prix de l'offre demeurent valides pendant **90 jours** après la date de clôture de la soumission de l'offre, telle que précisée par le SNU. Toute offre à durée de validité plus courte sera rejetée par le SNU, au motif qu'elle n'est pas conforme.
- 12.2. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le SNU pourra demander au Soumissionnaire d'accepter de prolonger la période de validité de son offre. La demande comme les réponses devront être écrites.

D. Soumission et ouverture des offres

13 Offres partielles

13.1. Les offres partielles sont interdites

14 Variantes d'offre

- 14.1. Les variantes d'offre ne seront pas acceptées. Si un fournisseur soumet plusieurs offres :
- toutes les offres marquées comme variantes seront refusées ; seule l'offre de base sera évaluée ;
 - toutes les offres seront refusées si les variantes ne sont pas clairement marquées comme telles.

15 Offres

- 15.1. Les offres doivent être transmises par courrier électronique à une adresse électronique sécurisée à l'adresse procurementcmr@unfpa.org communiquée par le SNU.
- 15.2. La partie technique de l'offre doit être préparée conformément à la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison. Les documents spécifiés dans les instructions aux Soumissionnaires, Clause 10.
- 15.3. L'offre financière doit être préparée selon le Bordereau des prix de la Section V 6 des formulaires de soumission.
- 15.4. Les offres doivent être signées par le Soumissionnaire ou par une ou plusieurs personnes dûment habilitées à engager contractuellement le Soumissionnaire. Une offre ne doit contenir aucun ajout d'interligne, aucune rature ou réécriture, sauf si nécessaire pour corriger des erreurs effectuées par le Soumissionnaire. Dans ce cas, ces corrections devront être paraphées par la ou les personnes signataires de l'offre.

16 Soumission, sceau et marquage des offres (offres sur papier) et Échantillons requis

- 16.1 Lors de la soumission d'offres sur papier, le Soumissionnaire doit préparer un jeu d'offres scellé contenant les éléments techniques et financiers.
- 16.2 L'enveloppe doit également indiquer le nom et l'adresse du Soumissionnaire afin qu'elle puisse lui être retournée scellée dans le cas où elle serait reçue au-delà du délai de soumission.
- 16.3 Si l'enveloppe extérieure n'est pas scellée et marquée comme requis, le SNU dégage toute responsabilité en cas d'égarement ou d'ouverture prématurée.
- 16.4 L'enveloppe extérieure doit clairement comporter les mentions suivantes :
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)
Att : Nzumbe Ntoko Jr
Rond-Point Bastos
Yaoundé
Cameroun
Appel d'offres SNU/CMR/22/001, **Nom de l'entreprise, offres sur papier.**
À ÊTRE OUVERT UNIQUEMENT PAR LE PERSONNEL AUTORISÉ DE L'SNU

16.5 Tous les soumissionnaires sont tenus de soumettre un échantillon de chaque article qui seront collectés par le fournisseur après le processus de sélection :

16.6 Les échantillons doivent être emballés dans une boîte, envoyés à et être clairement marqués avec les instructions suivantes sur les enveloppes du courrier et également sur la boîte :

Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)

Att : Nzumbe Ntoko Jr

Rond-Point Bastos

Yaoundé

Cameroun

Appel d'offres SNU/CMR/22/001, **Nom de l'entreprise, Echantillons**. Pas pour la revente ou l'utilisation. À ETRE OUVERT UNIQUEMENT PAR LE PERSONNEL AUTORISÉ DE L'SNU

16.7 Des échantillons fourniront des informations pour l'analyse des offres. Le SNU se réserve le droit d'envoyer des échantillons à un laboratoire indépendant pour analyse si cela est jugé nécessaire.

16.8 Les échantillons doivent être reçus à l'SNU avant le **14 mars 2022 à 17h00 heure Yaoundé, Cameroun** (même date limite que celle applicable pour l'offre). Les échantillons reçus après la date limite pourront ne pas être acceptés.

16.9 Le soumissionnaire supportera tous les coûts associés à l'envoi et à la collecte des échantillons, et l'entité adjudicatrice des Nations Unies ne sera en aucun cas responsable ou redevable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la sollicitation.

17 Soumissions électroniques

17.1. Les offres peuvent être soumises par voie électronique. Veuillez lire les recommandations suivantes pour les soumissions électroniques :

17.2. Les Soumissionnaires doivent, comme précisé, indiquer clairement la référence de l'offre dans l'objet de leur courrier, sinon leur offre pourrait être rejetée. Il convient de mentionner clairement le texte suivant en objet : N° AO SNU/CMR/22/001, nom du Soumissionnaire.

17.3. L'offre doit être soumise à cette adresse procurementcmr@unfpa.org Les offres reçues à l'adresse procurementcmr@unfpa.org seront gardées secrètes et ne seront pas ouvertes avant la date d'ouverture prévue. Tout envoi à une autre adresse électronique enfreint la confidentialité et invalide l'offre.

17.4. La soumission par voie électronique ne doit pas dépasser 10 Mo, y compris le message d'accompagnement. Il est recommandé de rassembler l'ensemble des documents de soumission dans le moins de pièces jointes possibles, lesquelles doivent se présenter dans des formats de fichier couramment utilisés. Si l'offre comprend des fichiers électroniques volumineux, il est recommandé de les envoyer séparément avant la date de clôture en indiquant l'ordre des messages (message 1, message 2, etc.) après la référence de l'offre et le nom du Soumissionnaire dans le champ de l'objet du message électronique.

17.5. Il incombe au Soumissionnaire de veiller à ce que les offres envoyées par e-mail soient reçues avant la date de clôture.

Tous les Soumissionnaires recevront un accusé de réception automatique, généré après l'envoi du premier e-mail. Il est donc demandé aux Soumissionnaires de lister l'ensemble des e-mails qui composent leur offre dans le corps du premier mail envoyé. Si vous ne recevez aucun accusé de réception de la part du SNU, merci de contacter Nzumbe Ntoko, procurement focal point à l'adresse suivante: ntoko@unfpa.org.

Ne soumettez pas votre offre à cette adresse.

Les Soumissionnaires ne recevront aucune réponse à leurs questions adressées à procurementcmr@unfpa.org car il s'agit d'une boîte aux lettres électronique sécurisée.

17.6. Pour éviter toute surcharge de dernière minute sur l'internet, il est recommandé d'envoyer votre offre dès que possible avant la date de clôture.

17.7.

18 Date de clôture de la soumission des offres et Offres tardives

18.1. Le bureau doit recevoir les offres au plus tard au jour et à l'heure indiqués dans le courrier d'accompagnement du présent appel d'offres. En cas de doutes quant au fuseau horaire du lieu de soumission de l'offre, consultez www.timeanddate.com/worldclock ou adressez-vous à votre contact local.

18.2. Le SNU peut, dans des circonstances exceptionnelles, prolonger la date de clôture de la soumission des offres. De tels changements seront indiqués sur le portail UNGM avant l'expiration de la période de soumission initiale.

18.3. Toute offre reçue par le SNU après le délai de soumission des offres sera rejetée. Le SNU ne pourra en aucun cas être tenu responsable des offres arrivées en retard suite à des problèmes d'acheminement électronique et/ou postal rencontrés par le Soumissionnaire.

19 Modification, substitution et retrait des offres

19.1. Un Soumissionnaire est autorisé à retirer, substituer ou modifier son offre après sa soumission, en adressant un avis écrit avant la date de clôture des offres. La modification doit être envoyée à l'adresse e-mail prévue à cet effet procurementcmr@unfpa.org.

19.2. Le Soumissionnaire est autorisé à retirer son offre après soumission, à condition que le SNU en soit informé par écrit, avant la date limite de soumission. L'offre retirée sera détruite ou retournée encore scellée au Soumissionnaire.

19.3. Aucune offre ne peut être retirée, substituée ou modifiée entre la clôture de soumission des offres et l'expiration de la période de validité précisée par le Soumissionnaire sur le formulaire de soumission de l'offre ou sa prolongation, quelle qu'elle soit.

20 Stockage des offres

20.1. Les offres reçues avant le délai de soumission et le moment de l'ouverture seront conservées scellées et en sécurité, jusqu'à la date d'ouverture des offres stipulée dans l'appel d'offres du

SNU. Le SNU dégage toute responsabilité quant à l'ouverture prématurée d'une offre qui n'aurait pas été envoyée à la bonne adresse ou correctement marquée.

21 Ouverture des offres

- 21.1. L'ouverture des offres sera conduite par l'SNU à l'adresse, la date et l'heure suivantes en séance publique :

Adresse postale : Rond Point, Bastos

Étage / numéro de bureau : Conference Hall

Ville : Yaoundé

Pays : Cameroun

Date: **15 mars 2022**

Heure: 11h00 heure Yaoundé, Cameroun, (référence : www.timeanddate.com/worldclock).

- 21.2. Les offres reçues par voie électronique avant la clôture seront imprimées. Un exemplaire en sera mis sous pli scellé ouvert à la date et à l'heure spécifiées dans le document appel d'offres. Seule la dernière offre reçue en date sera ouverte si un même Soumissionnaire adresse plusieurs offres.
- 21.3. Le SNU ouvrira toutes les offres en présence d'au moins deux témoins de l'SNU ou d'une autre agence des Nations unies. Les offres seront ouvertes en public à la date et à l'heure spécifiées dans le document d'appel d'offres. Il en sera immédiatement fait un procès-verbal.
- 21.4. Seuls les Soumissionnaires sont autorisés à participer à la séance d'ouverture des offres. Cependant, les Soumissionnaires peuvent autoriser un agent local, une ambassade ou une commission commerciale pour les représenter (les observateurs). Pour participer à la séance d'ouverture des offres, les agents représentants les Soumissionnaires doivent fournir des justificatifs raisonnables (cartes de visite professionnelles, courrier de représentation, etc.) confirmant le nom du Soumissionnaire représenté.
- 21.5. Les Soumissionnaires pourront consulter le rapport d'ouverture des offres pendant trente jours suivant la date de l'ouverture des offres. Aucune information ne figurant pas dans le rapport d'ouverture des offres ne sera communiquée aux Soumissionnaires.
- 21.6. Aucune offre ne sera rejetée lors de l'ouverture des offres, sauf celles qui arrivent trop tard. Les offres qui ne seront pas ouvertes et lues à voix haute lors de la séance d'ouverture ne seront pas considérées durant la suite du processus d'évaluation, quelles que soient les circonstances. Les offres retirées seront détruites, hormis les garanties bancaires qui seront retournées au Soumissionnaire.

E. Évaluation et comparaison des offres

22 Confidentialité

- 22.1. Les informations relatives à l'examen, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'à la vérification a posteriori des qualifications des Soumissionnaires et aux recommandations

d'adjudication ne seront pas communiquées aux Soumissionnaires ni à aucune autre personne non officiellement concernée par ladite procédure jusqu'à la publication de l'adjudication.

- 22.2. Toute démarche d'un Soumissionnaire pour influencer le SNU dans l'examen, l'évaluation, et la comparaison des offres, dans la vérification a posteriori des qualifications des Soumissionnaires ou dans l'adjudication du marché pourra entraîner le rejet de son offre.
- 22.3. Néanmoins, entre l'ouverture des offres et l'adjudication, les Soumissionnaires souhaitant contacter le SNU, pour quelque motif que ce soit concernant la procédure d'appel d'offres, doivent le faire par écrit.

23 Clarification des offres

- 23.1. Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le SNU pourra demander aux Soumissionnaires des clarifications sur leurs offres. La demande de clarification ainsi que la réponse doivent être formulées par écrit et aucun changement du prix ou du contenu de l'offre ne doit être demandé, proposé ou permis.

24 Conformité des offres

- 24.1. Le SNU établira la conformité de l'offre sur la base de son seul contenu.
- 24.2. Une offre essentiellement conforme est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du dossier d'appel d'offres, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Une divergence, réserve ou omission substantielle est celle qui :
 - a. Affecte, de manière substantielle, la portée, la qualité ou les performances des fournitures et services connexes spécifiés dans le marché ; ou
 - b. Limite d'une manière substantielle et non conforme au dossier d'appel d'offres, les droits du SNU ou les obligations du Soumissionnaire au titre du marché ; ou,
 - c. Si acceptée, porterait préjudice aux autres Soumissionnaires ayant présenté des offres essentiellement conformes.
- 24.3. Le SNU considère une divergence comme étant substantielle lorsqu'elle inclut, entre autres, les situations suivantes :
 - a. Durant l'examen préliminaire des offres (vérification des critères formels)
 - Absence du formulaire de soumission, changement dans sa formulation (non consistante avec le format prescrit), ou manque de signature dans les parties clés du formulaire de soumission ;
 - Non acceptation par le Soumissionnaire de conditions importantes concernant le marché, par exemple garantie de bonne exécution, force majeure, loi applicable, calendrier des livraisons, conditions de paiement, limitation des responsabilités, etc....;
 - Absence de documents non historiques requis dans l'appel d'offres, tels que des documents spécifiquement liés à l'appel d'offres en question et qu'on ne peut exiger du Soumissionnaire de posséder avant le lancement dudit appel d'offres ;
 - Non éligibilité du Soumissionnaire ;

- Soumission non séparée des offres financière et technique lors d'une procédure à deux enveloppes.
- b. Lors de l'évaluation technique des offres et de la qualification des Soumissionnaires :
- Les spécifications de l'article coté divergent à un ou plusieurs titres des spécifications techniques minimales requises ;
 - Les Soumissionnaires ne remplissent pas les conditions minimales de qualification
- c. Lors de l'évaluation financière :
- Le Soumissionnaire refuse la correction de prix demandée dans la Clause 25.1 c des instructions aux Soumissionnaires ;
 - Les éléments de prix requis manquent ;
 - Le Soumissionnaire offre une quantité inférieure à celle requise.
- 24.4. Le SNU écartera toute offre qui n'est pas essentiellement conforme et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.

25 Non-conformité, erreurs et omissions

- 25.1. Si le SNU juge une offre essentiellement conforme :
- a. Il peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence substantielle
- b. Il peut demander au Soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, les informations ou la documentation nécessaires pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non substantielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Ladite omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- c. Le SNU apportera les corrections arithmétiques sur la base suivante :
- S'il existe une contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis du SNU, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée. Dans ce cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé,
 - Si une différence est constatée entre le montant exprimé en toutes lettres et celui exprimé en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra,
 - Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous-totaux n'est pas exact, les sous-totaux feront foi et le total sera corrigé.
- 25.2. Si le Soumissionnaire qui soumet l'offre la moins disante après évaluation refuse la correction des erreurs, son offre sera rejetée.

26 Examen préliminaire des offres

- 26.1. Le SNU examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés à la Clause 10 des instructions aux Soumissionnaires ont bien été fournis et sont tous complets. Le SNU recherchera également d'éventuelles erreurs de calcul, et

vérifiera que les documents sont dûment signés et que les offres sont globalement conformes ou non.

27 Examen des conditions et évaluation technique

- 27.1. Le SNU examinera l'offre et vérifiera qu'elle ne contient pas de divergence, de réserve ou d'omission substantielles par rapport aux conditions stipulées dans le bordereau des quantités, les spécifications techniques et le calendrier de livraison, Section II, aux conditions générales de SNU applicables aux contrats, Section III, et aux conditions particulières des marchés, Section IV.
- 27.2. Si, au terme de l'examen des termes et conditions et de l'évaluation technique, le SNU établit que l'offre n'est pas essentiellement conforme en application de la Clause 24 des instructions aux Soumissionnaires, il rejettera l'offre en question.

28 Conversion en une seule devise

- 28.1. Afin de faciliter les évaluations et les comparaisons, l'UNFPA convertira tous les prix exprimés en diverses devises en USD, au taux de change officiel des Nations unies en vigueur à la date clôture de soumission des offres.

29 Préférence nationale

- 29.1. La préférence nationale n'est pas applicable et ne constitue pas un facteur d'évaluation des offres.

30 Évaluation des offres

- 30.1. Le SNU doit évaluer chaque offre, définie à ce stade de l'évaluation comme étant, essentiellement conforme.
- 30.2. L'évaluation du SNU exclura et ne tiendra pas compte des éléments suivants :
- a. Les droits de douane et autres taxes d'importation, les taxes sur les ventes et les autres taxes payables sur les biens si le marché est adjugé au Soumissionnaire ;
 - b. Tout ajustement du prix permis pendant l'exécution du marché.

31 Comparaison des offres

- 31.1. Le SNU comparera toutes les offres essentiellement conformes pour déterminer l'offre essentiellement conforme la moins disante.

La comparaison se fera sur le coût total livré des Kits 1 et 2 (kits, assemblage et transport) vers les différentes destinations finales. Afin de procéder à l'évaluation financière, un prix moyen pour tous les articles/lignes dans les documents « Bordereau des Prix Kit 1 » et « Bordereaux des Prix Kit 2 » sera utilisé.

Comme il s'agit des mêmes articles/spécifications techniques, les prix indiqués dans le document « Bordereau des Prix Art en Vrac » doivent être conformes aux prix indiqués dans les documents « Bordereau des Prix Kit 1 » et « Bordereaux des Prix Kit 2 », pour les mêmes quantités.

Les prix indiqués dans le document « Bordereau des Prix Art en Vrac » ne seront pas pris en compte pour l'évaluation financière.

31.2. Le SNU se réserve le droit de comparer le coût du fret proposé par les Soumissionnaires avec ceux de transitaires réputés et d'en tenir compte aux fins de l'évaluation de l'offre. Si le coût du fret du Soumissionnaire s'avère moins intéressant que celui des transitaires, le SNU est autorisé à conclure un marché sur une base FCA plutôt que DAP, avec la société adjudicataire et à émettre une commande distincte pour le fret avec un transitaire, si tel est l'intérêt financier du SNU.

32 Vérification a posteriori des qualifications du Soumissionnaire

32.1. Le SNU s'assurera que le Soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre essentiellement conforme la moins disante, possède bien les qualifications requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

32.2. La détermination doit se fonder sur l'examen des pièces attestant des qualifications du Soumissionnaire et soumises avec l'offre. L'adjudication du marché au Soumissionnaire est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Dans le cas contraire, l'offre sera rejetée et le SNU procédera à l'examen de la deuxième offre la moins disante afin d'établir de la même manière si le Soumissionnaire est capable d'exécuter le marché de façon satisfaisante.

32.3. Pour déterminer la capacité du Soumissionnaire à exécuter le marché, le SNU considérera les éléments suivants :

- Formulaire de déclaration de performance, Section V 4 et ses justificatifs
- Exemple de états financiers et du bilan audités de la société pour le dernier exercice

- Capacité financière :
 - a. Le chiffre d'affaires annuel pendant l'un des trois derniers exercices doit être au moins égal à la valeur du marché (au vu des états financiers)
 - b. Le ratio de liquidité : Ratio circulant (actifs circulants / passif circulant) doit être supérieur à 1.
 - c. Les justificatifs montrant que le Soumissionnaire a déjà exécuté au moins un marché similaire au cours des cinq derniers exercices
 - d. Les coordonnées des banques commerciales et des noms des personnes susceptibles de fournir des commentaires à SNU, à cet égard
- Expérience et capacité technique :
 - a. Données d'enregistrement de la société
 - b. Expérience à exécuter le marché
 - i. Liste de marchés similaires exécutés pour d'autres clients, en détail.
 - ii. Preuves de l'expérience du Soumissionnaire dans la zone géographique de l'appel d'offres
 - iii. Au moins 3 ans d'expérience dans l'exécution de marchés similaires.
 - c. Capacité de gestion de l'entreprise :
 - i. Organigramme de la hiérarchie de l'entreprise

- ii. Systèmes d'assurance qualité en place
- d. Le Soumissionnaire doit avoir fourni des biens similaires en quantité semblable, de manière satisfaisante, tel que mentionné dans les calendriers au cours de l'une des trois dernières années. En outre, les biens doivent avoir donné satisfaction dans leur utilisation, sans rapport défavorable
- e. Certificats de clients attestant le fonctionnement satisfaisant des biens, comme précisé plus haut
- f. Données démontrant que le Soumissionnaire dispose de la capacité de production pour exécuter le marché et fournir les biens dans les délais impartis ; données démontrant l'installation de la capacité de production annuelle du bien en question et correspondant aux quantités requises. Dans le cas de lots, les exigences de capacité d'installation doivent être égales à la somme des exigences des différents lots
- g. Preuve que le Soumissionnaire exerce constamment l'activité de fabrication/fourniture et qu'il offre un service après-vente de biens depuis trois ans au moment de l'ouverture de l'appel d'offres
- h. Brève description, étayée de données, expliquant la capacité disponible et l'expérience de la fabrication et de la fourniture des produits requis dans le délai précisé après satisfaction de tous les engagements en cours
- i. Confirmation que toutes les facilités d'inspection et de test existent à l'usine et qu'elles seront accessibles à l'acheteur ou à son représentant pour une inspection
- j. Le Soumissionnaire doit communiquer les informations relatives à des exécutions antérieures ayant pu, au cours des cinq dernières années, provoquer des litiges à l'encontre du Soumissionnaire et des fabricants dont le Soumissionnaire propose les produits. Lesdits litiges peuvent constituer un historique défavorable dans le processus d'adjudication du marché. Si aucun litige n'est né de performances antérieures, le Soumissionnaire doit le mentionner clairement dans son offre
- k. Liste détaillée, comprenant les sources, les prix des pièces détachées, l'outillage requis, etc. nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement pendant une période raisonnable suivant son installation.

Pour les Soumissionnaires non fabricants :

- a. Attestation juridiquement valide du fabricant garantissant pleinement ses obligations, conformément aux conditions de l'appel d'offres pour les biens proposés ; et
- b. Le Soumissionnaire, dans les limites autorisées par les fabricants, a fourni un service après-vente pour des biens similaires et pour au moins 20 % des quantités de l'appel d'offres au cours de l'une ou l'autre des trois dernières années. Ces biens doivent remplir leur fonction de manière satisfaisante.
- c. Exigences d'expérience financière et de capacités techniques du fabricant identiques à celles-ci-dessus.

32.4. Nonobstant ce qui précède, le SNU se réserve le droit d'évaluer les capacités du Soumissionnaire et son aptitude à exécuter le marché de manière satisfaisante avant de décider de son adjudication.

32.5. Les Soumissionnaires remplissant les critères de qualification pourront être disqualifiés en cas de fausses déclarations dans les formulaires, documents et pièces jointes soumis à titre de justificatif des exigences de qualification ou pour des performances précédentes insuffisantes comme : l'exécution insatisfaisante de marchés, des retards excessifs dans l'exécution, un historique de litiges, des défaillances financières, etc.

33 Droit du SNU d'accepter et de rejeter toute offre et de rejeter toutes les offres

- 33.1. Une offre rejetée par le SNU ne peut pas être rendue conforme par le Soumissionnaire en remédiant à la non-conformité. Une offre conforme se définit comme une offre répondant à toutes les conditions générales de l'appel d'offres du SNU, sans aucune divergence substantielle. Le SNU déterminera la conformité de chaque offre en fonction de l'appel d'offres.
- 33.2. Le SNU se réserve le droit de rejeter toute offre si un Soumissionnaire a précédemment échoué à exécuter correctement un marché passé ou à livrer dans les délais conformément aux conditions du marché, ou si le Soumissionnaire n'est pas, selon le SNU, en position d'honorer le marché.
- 33.3. Les Soumissionnaires renoncent à tout droit de faire appel de la décision prise par le SNU.

34 Droit du SNU d'annuler la procédure de l'appel d'offres

- 34.1. Le SNU se réserve le droit d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres à quelque moment que ce soit préalablement à l'attribution du marché, sans encourir aucune pénalité vis-à-vis du ou des Soumissionnaires concernés et sans avoir aucune obligation d'informer le ou les Soumissionnaires des raisons motivant l'action du SNU.

F. Attribution du marché

35 Critères d'attribution

- 35.1. En cas d'attribution du marché, le SNU passera un LTA à un ou plusieurs Soumissionnaires le moins-disant dont l'offre a été jugée essentiellement conforme aux documents de l'appel d'offres.
- 35.2. Au besoin, le Soumissionnaire devra permettre aux représentants du SNU d'accéder à ses locaux à une heure raisonnable, afin qu'ils puissent examiner les lieux de production, d'essai et de conditionnement des produits. Il devra également fournir une assistance raisonnable auxdits représentants durant cette inspection, ce qui inclut la mise à disposition de tout résultat d'essai ou de compte rendu de contrôle qualité, si nécessaire. Le SNU est autorisé à inspecter les sites de production du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée comme essentiellement conforme et la moins-disante afin d'apprécier sa capacité à exécuter le marché de manière satisfaisante et conforme aux conditions l'appel d'offres.
- 35.3. Le SNU se réserve le droit d'attribuer plusieurs marchés pour tout article si, selon lui, le Soumissionnaire le moins disant n'est pas en mesure de répondre de manière satisfaisante aux exigences de livraison ou s'il considère que c'est dans le meilleur intérêt du SNU de procéder ainsi. Si une telle décision est prise le SNU considérera, après l'offre la moins disante essentiellement conforme, la deuxième offre la moins disante essentiellement conforme, puis le troisième, etc.

36 Droit du SNU modifier les quantités au moment de l'attribution du marché

Le SNU se réserve le droit, au moment d'attribuer le marché, d'augmenter ou de réduire jusqu'à 20% les quantités spécifiées dans l'appel d'offres, sans aucune modification du prix ou des conditions générales.

37 Signature du marché

- 37.1. Avant l'expiration de la période de validité de l'offre, le SNU enverra à la société adjudicataire du marché le *LTA* qui constituera l'avis d'adjudication. La société adjudicataire devra signer, dater et renvoyer le document à l'SNU dans les 10 jours suivant la réception de celui-ci. Après réception du bon de commande, la société adjudicataire devra livrer les biens conformes en quantité et en qualité, selon le calendrier de livraison stipulé dans le document et conformément aux termes et conditions générales de l'SNU.

38 Publication de l'adjudication

- 38.1. L'SNU publiera les résultats de l'adjudication sur le portail des Nations unies <http://www.ungm.org> et communiquera le nom de la société adjudicataire, le montant du marché et la date du marché.

Les fournisseurs qui estiment avoir été injustement traités lors d'un appel d'offres, d'une évaluation, ou de l'adjudication d'un marché, peuvent déposer une plainte directement auprès du Chef du bureau à l'adresse oussein@unfpa.org. Ce dernier effectuera une première évaluation de la plainte et enverra une réponse au fournisseur dans un délai d'une semaine. Si le fournisseur n'est pas satisfait de la réponse fournie, il pourra alors contacter le Chef de la branche 'Procurement Services Branch' à l'adresse procurement@unfpa.org. Celui-ci examinera la plainte et enverra une réponse au fournisseur dans un délai d'une semaine, et, au besoin, informera le fournisseur des possibles recours..

SECTION II : Bordereau des quantités, Spécifications techniques et Calendrier de livraison

2.1.Spécifications techniques

Contexte et justifications

En raison de la situation sécuritaire et humanitaire actuelle affectant de nombreuses régions du Cameroun et de notre engagement envers les populations les plus vulnérables, le bureau de pays a considérablement augmenté ses achats de kits Dignité en tenant compte des coutumes culturelles, des valeurs et des croyances adaptées au contexte local.

En 2020, plus de 6 000 kits de dignité ont été achetés et en 2021, environ 10096 kits de dignité ont été achetés.

Les expériences montrent que les kits de dignité de l'SNU ont efficacement contribué à i) le bien-être mental des populations touchées, ii) la protection des femmes et des filles, en incluant des articles tels que des lampes de poche et des sifflets, iii) permettent aux familles de remplacer leur budget par l'achat d'autres articles importants nécessaire en cas d'urgence, comme la nourriture; et améliorer la mobilité des populations affectées, en incluant des articles tels que le pagne (grand morceau de tissu utilisé à la fois par les femmes et par les hommes).

Exigences commerciales pour les kits de dignité de l'SNU

Les informations suivantes sont fournies aux fournisseurs pour comprendre la demande et préparer des réponses.

Dès réception d'un contrat ferme/bon de commande, le fournisseur est tenu de:

- A. Procurer les articles qui composent chaque kit de dignité ;
- B. Assembler les articles dans les kits de dignité
- C. Transporter les kits de dignité jusqu'au dernier kilomètre désigné
- D. Livrer des articles en vrac à Yaoundé, Cameroun

Le Fournisseur attribué devra rechercher les éléments nécessaires sur la base des spécifications techniques ci-dessous pour créer les kits de dignité:

Tableau des spécifications techniques

Veillez vous référer au document Excel Annexe I : Tableau des spécifications techniques

Kit de dignité 1

Article n°	Description et spécifications minimales ou obligatoires de kit de Dignité	Unité de mesure	Quantité par kit
1	Serviettes hygiéniques réutilisable	Paquets de 3	2

	<p>2 Paquets de 3 soit 6 Serviettes hygiéniques réutilisable par kit</p> <p>Chaque unité contient un paquet de 3 serviettes hygiéniques, 2 serviettes hygiéniques à garnitures pour flux abondant et 1 serviettes hygiéniques à garniture pour flux normal. Les serviettes hygiéniques sont constituées de trois couches:</p> <p>1. Couche de recouvrement (qui entre en contact avec la peau) - Le revêtement de la partie absorbante doit être d'un matériau approprié avec une porosité suffisante pour permettre au tampon assemblé de répondre aux exigences d'absorption. Le matériau utilisé pour la couche supérieure doit être hypoallergénique, doux au toucher et ne doit pas perdre de fibres lorsqu'il est frotté à sec ou humide.</p> <p>2. La charge absorbante - Le matériau de la charge absorbant doit être exempt de grumeaux, de taches d'huile, de saleté ou de matériaux étrangers ou de matériaux nocifs.</p> <p>3. Barrière de protection - Les serviettes hygiéniques réutilisables doivent avoir une barrière protectrice qui retarde ou empêche les fuites potentielles de la couche absorbante de la garniture dans les sous-vêtements, lorsqu'ils sont testés.</p> <p>Les serviettes hygiéniques doivent être lavés correctement avec du savon et de l'eau. Les ailes doivent avoir des attaches (par exemple un bouton), faites d'un matériau qui ne peut pas rouiller ou causer des dommages, pour le maintenir en place dans le sous-vêtement. La garniture pour flux normal doit être capable d'absorber 20 ml de liquide, et celle pour flux abondant doit pouvoir contenir 30 ml de liquide.</p>		
2	Sous-vêtements féminins	Each	3

	<p>Sous-vêtements pour femmes (culottes) de type slip avec ceinture élastique, ouvertures de jambe élastiques et panneau d'entrejambe. Fabriqué en matériau respirant et extensible. Pas transparent. Fait de 100% coton. Ne contenant aucune substance allergique. Taille: Moyenne (US8, UK12, EU40 - taille 68cm-72cm, hanches 95cm-100cm). Couleur noir ou foncé.</p>		
3	<p>Savon de ménage Morceau de savon, 400 g pour ménage. Non parfumé, exempt de substances nocives ou dangereuses. Durée de conservation restante 80%.</p>	Each	2
4	<p>Brosse à dents Brosse à dents en plastique solide de taille adulte, fibres en nylon de dureté moyenne et emballée individuellement. Les fibres doivent être exempts des tranchants et d'extrémités pointues ou irrégulières. Les fibres ne doivent pas tomber lors d'une utilisation normale. Tous les composants de la brosse à dents peuvent être utilisés sans danger.</p>	Each	1
5	<p>Pâte dentifrice Tube de 75 ml minimum. Pâte concentrée, avec du fluor, sans parabène. Saveur neutre. Le dentifrice doit être exempt de grumeaux ou de particules palpables dans la bouche sous forme de particules séparées ou discrètes. La dentifrice ne doit pas se séparer, fermenter ou se détériorer physiquement dans des conditions normales de stockage ou d'utilisation. La majeure partie de la dentifrice doit être extrudée du tube sous la forme d'une masse continue avec l'application d'une force normale. La dentifrice doit être conditionnée dans des tubes pliables ou tout autre matériau approprié qui ne doit pas corroder, détériorer ou contaminer la dentifrice dans des conditions normales de stockage. Durée de conservation 80%</p>	Each	1
6	<p>Torche / lampe de poche rechargeable Lampe de poche de petite et moyenne taille avec ampoule (s) LED d'au moins 100 lumens. La couleur émettrice est le blanc. Distance du faisceau (projection) d'au moins 15 m. Auto-alimenté (soit par démarrage ou par mécanisme de pompage) Une minute de remontage ou de pompage devrait générer au moins 10 minutes d'éclairage continu et brillant.</p>	Each	1

	Corps en plastique ABS (ou équivalent). Période de garantie d'au moins 1 an.		
7	<p align="center">Seau en plastique</p> <p align="center">15 litres avec couvercle et logo de l'agence de SNU.</p> <p>Seaux avec couvercle, robustes. Poignée métallique. Seau en plastique durable en PEHD (polyéthylène haute densité), résistant aux UV et sans danger pour le stockage des aliments et de l'eau. Le dessus est renforcé pour éviter l'ovalisation. Le seau a un couvercle bien ajusté du même matériau que le seau. 15 litres env. Couleur orange avec autocollant (logo) sur l'extérieur du seau. Utilisation principale: pour transporter des kits de dignité.</p>	Each	1
8	<p align="center">Sifflet</p> <p>Sifflet robuste en acier inoxydable, avec cordon pour accrocher le sifflet autour du cou. Le sifflet produit au moins 100 dB de son.</p>	Each	1
9	<p align="center">Pagne</p> <p>Coton, 2 yards de longueur, coutures surfilées, exempt de substances nocives ou dangereuses, colorant fixe, couleur: une gamme de motifs disponibles</p>	Each	1
10	<p align="center">Gels désinfectants</p> <p>Solution isopropylique à 70%, antiseptique désinfectant pour le nettoyage des mains, 100 ml, étiquetée avec un autocollant inflammable clairement visible</p>	Each	1
11	<p align="center">Masque en tissu réutilisable</p> <p>Masques en tissu de coton réutilisables, 3 couches, colorant fixe, sans substances nocives, et couvrant la bouche et le nez. Comprend un matériau (élastique ou coton) pour garantir que le masque peut être fixé derrière la tête ou les oreilles. Aucune préférence dans le choix de la couleur.</p>	Each	2

Kit de dignité 2

Article n°	Description et spécifications minimales ou obligatoires de kit de Dignité	Unité de mesure	Quantité par kit
1	Serviettes hygiéniques réutilisable	Paquets de 3	2

	<p>2 Paquets de 3 soit 6 Serviettes hygiéniques réutilisable par kit</p> <p>Chaque unité contient un paquet de 3 serviettes hygiéniques, 2 serviettes hygiéniques à garnitures pour flux abondant et 1 serviettes hygiéniques à garniture pour flux normal. Les serviettes hygiéniques sont constituées de trois couches:</p> <p>1. Couche de recouvrement (qui entre en contact avec la peau) - Le revêtement de la partie absorbante doit être d'un matériau approprié avec une porosité suffisante pour permettre au tampon assemblé de répondre aux exigences d'absorption. Le matériau utilisé pour la couche supérieure doit être hypoallergénique, doux au toucher et ne doit pas perdre de fibres lorsqu'il est frotté à sec ou humide.</p> <p>2. La charge absorbante - Le matériau de la charge absorbant doit être exempt de grumeaux, de taches d'huile, de saleté ou de matériaux étrangers ou de matériaux nocifs.</p> <p>3. Barrière de protection - Les serviettes hygiéniques réutilisables doivent avoir une barrière protectrice qui retarde ou empêche les fuites potentielles de la couche absorbante de la garniture dans les sous-vêtements, lorsqu'ils sont testés.</p> <p>Les serviettes hygiéniques doivent être lavés correctement avec du savon et de l'eau. Les ailes doivent avoir des attaches (par exemple un bouton), faites d'un matériau qui ne peut pas rouiller ou causer des dommages, pour le maintenir en place dans le sous-vêtement. La garniture pour flux normal doit être capable d'absorber 20 ml de liquide, et celle pour flux abondant doit pouvoir contenir 30 ml de liquide.</p>		
2	<p>Sous-vêtements féminins Sous-vêtements pour femmes (culottes) de type slip avec ceinture élastique, ouvertures de jambe</p>	Each	3

	élastiques et panneau d'entrejambe. Fabriqué en matériau respirant et extensible. Pas transparent. Fait de 100% coton. Ne contenant aucune substance allergique. Taille: Moyenne (US8, UK12, EU40 - taille 68cm-72cm, hanches 95cm-100cm). Couleur noir ou foncé.		
3	Savon de ménage Morceau de savon, 400 g pour ménage. Non parfumé, exempt de substances nocives ou dangereuses. Durée de conservation restante 80%.	Each	2
4	Brosse à dents Brosse à dents en plastique solide de taille adulte, fibres en nylon de dureté moyenne et emballée individuellement. Les fibres doivent être exempts des tranchants et d'extrémités pointues ou irrégulières. Les fibres ne doivent pas tomber lors d'une utilisation normale. Tous les composants de la brosse à dents peuvent être utilisés sans danger.	Each	1
5	Pâte dentifrice Tube de 75 ml minimum. Pâte concentrée, avec du fluor, sans parabène. Saveur neutre. Le dentifrice doit être exempt de grumeaux ou de particules palpables dans la bouche sous forme de particules séparées ou discrètes. La dentifrice ne doit pas se séparer, fermenter ou se détériorer physiquement dans des conditions normales de stockage ou d'utilisation. La majeure partie de la dentifrice doit être extrudée du tube sous la forme d'une masse continue avec l'application d'une force normale. La dentifrice doit être conditionnée dans des tubes pliables ou tout autre matériau approprié qui ne doit pas corroder, détériorer ou contaminer la dentifrice dans des conditions normales de stockage. Durée de conservation 80%	Each	1
6	Torche / lampe de poche rechargeable Lampe de poche de petite et moyenne taille avec ampoule (s) LED d'au moins 100 lumens. La couleur émettrice est le blanc. Distance du faisceau (projection) d'au moins 15 m. Auto-alimenté (soit par démarrage ou par mécanisme de pompage) Une minute de remontage ou de pompage devrait générer au moins 10 minutes d'éclairage continu et brillant. Corps en plastique ABS (ou équivalent). Période de garantie d'au moins 1 an.	Each	1
7	Seau en plastique	Each	1

	<p>15 litres avec couvercle et logo de l'agence de SNU.</p> <p>Seaux avec couvercle, robustes. Poignée métallique. Seau en plastique durable en PEHD (polyéthylène haute densité), résistant aux UV et sans danger pour le stockage des aliments et de l'eau. Le dessus est renforcé pour éviter l'ovalisation. Le seau a un couvercle bien ajusté du même matériau que le seau. 15 litres env. Couleur orange avec autocollant (logo) sur l'extérieur du seau. Utilisation principale: pour transporter des kits de dignité.</p>		
8	<p>Sifflet</p> <p>Sifflet robuste en acier inoxydable, avec cordon pour accrocher le sifflet autour du cou. Le sifflet produit au moins 100 dB de son.</p>	Each	1
9	<p>Pagne</p> <p>Coton, 2 yards de longueur, coutures surfilées, exempt de substances nocives ou dangereuses, colorant fixe, couleur: une gamme de motifs disponibles</p>	Each	1

Articles en vrac

En plus de l'assemblage et de la livraison des Kits 1 et 2, le(s) fournisseur(s) sélectionné(s) doivent être en mesure de livrer les éléments en vrac qui composent le Kit 1 à Yaoundé, à la demande de l'SNU.

Veillez vous référer aux spécifications techniques mentionnées ci-dessus.

Article n°	Description et spécifications minimales/obligatoires	Unité de mesure
1	Serviettes hygiéniques réutilisable	Paquets de 3
2	Sous-vêtements féminins	Each
3	Savon de ménage	Each
4	Brosse à dents	Each
5	Pâte dentifrice	Each
6	Torche / lampe de poche rechargeable	Each
7	Seau en plastique	Each
8	Sifflet	Each
9	Pagne	Each
10	Gels désinfectants	Each
11	Masque en tissu réutilisable	Each

Assemblage des kits

Les kits doivent être assemblés/emballés en fonction du contenu de chaque kit. La composition des kits de dignité est comme indiqué ci-dessus.

Transporter les kits de dignité jusqu'au dernier kilomètre désigné

Le fournisseur est tenu de répondre aux demandes de SNU dans les deux jours ouvrables avec le coût réel du fret et ou transport et le calendrier proposé pour la préparation, l'expédition et l'arrivée des marchandises. Les livraisons devront se faire dans les villes de Yaoundé, Douala, Buea, Bamenda, Bafoussam, Bertoua, Ebolowa, Ngaoundéré, Garoua et Maroua. Pour les achats internationaux la livraison serait faite sur l'incoterm DAP pour les dix régions citées ci-dessus.

En raison du contexte humanitaire, le fournisseur peut être amené à travailler les week-ends et jours fériés afin de répondre rapidement.

Aucune livraison partielle n'aura lieu sauf confirmation expresse de l'SNU. Les instructions de livraison individuelles doivent être contenues dans les bons de commande.

Critères d'examen préliminaire

Tous les critères seront évalués sur une base **réussite/échec** et vérifiés lors de l'examen préliminaire.

Critères	Documents pour établir la conformité
Intégralité de l'offre	Tous les formulaires d'appel d'offres, les pièces justificatives et la documentation technique demandés dans le cadre de cette offre ont été fournis et sont complets.
Le soumissionnaire accepte les conditions générales du contrat de l'SNU pour la fourniture de biens et de services, comme spécifié à la section 6.	Formulaire 2: Formulaire de soumission de l'offre
L'offre reste valable pendant au moins 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres	Formulaire 2 : Formulaire de soumission de l'offre
Le soumissionnaire accepte les conditions de paiement standard de l'ONU	Formulaire 2 : Formulaire de soumission de l'offre
Le soumissionnaire cite TOUS les articles et services principaux	Formulaire 6: Bordereau des prix

Critères d'admissibilité et de qualification

Tous les critères seront évalués sur une **base réussite/échec** .

Critère d'éligibilité	Documents pour établir la conformité
Le soumissionnaire est une entité légalement enregistrée	Formulaire 4 : Renseignements sur le soumissionnaire
Le fournisseur n'est pas suspendu, ni autrement identifié comme inéligible par une organisation des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou	Formulaire 2: Formulaire de soumission de l'offre

toute autre organisation internationale conformément à la Section 2 : Instructions aux soumissionnaires, Clause - Soumissionnaires éligibles.	
Aucun conflit d'intérêts conformément à la Section 2 : Instructions aux soumissionnaires, Clause - Soumissionnaires éligibles.	Formulaire 2: Formulaire de soumission de l'offre

L'évaluation technique sera effectuée en fonction des critères suivants (base réussite/échec) :

CAPACITÉ TECHNIQUE DE L'ENTREPRISE

- a. Capacité de fournir au moins 7 500 kits en 1 mois
- b. Capacité d'assemblage de kit, au minimum 5000 kits par semaine
- c. Le délai maximum entre le placement du bon de commande et le moment où les kits sont prêts à être expédiés ne doit pas dépasser 1 semaine pour <= 5000 kits, 2 semaines pour <= 10000 kits, 3 semaines pour <= 10001 et plus.''
- d. Expérience préalable d'au moins 1 commande antérieure de même nature au cours des cinq derniers exercices
- e. Avoir 3 ans d'expérience au minimum
- e. Des explications sur la manière dont le fournisseur répondra aux commandes de SNU doivent être fournies (processus de commande, personnel impliqué, etc.).
- F. Autres exigences, telles que décrites dans le présent ITB section 32.3.

ÉVALUATION DU PRODUIT

- a. Conformité aux spécifications et autres exigences décrites dans la section II
- b. Evaluation d'échantillons

Tous les éléments seront évalués par l'équipe d'évaluation technique

Pour qu'une offre réussisse l'évaluation technique, toutes les exigences de « Capacité technique de l'entreprise » doivent être remplies et tous les échantillons inclus dans le kit de dignité doivent avoir une recommandation positive du Panel d'évaluation technique.

Le SNU évaluera toutes les offres substantiellement conformes qui ont passé avec succès l'évaluation technique pour déterminer l'offre techniquement conforme la moins chère sur l'appel d'offres.

EVALUATION FINANCIERE SERA CALCULE COMME SUIT

Le montant total qui sera utilisé pour l'évaluation financière est les totaux de cout de kits, assemblage et transport.

ADJUDICATION ET GESTION DES LTA

Le prix fixe par unité pour les articles définis par le SNU, établi en fonction de la réponse financière du ou des soumissionnaire(s) sélectionnés, sera mentionné dans les accords à long terme.

Le SNU n'aura aucun engagement en ce qui concerne l'achat d'une quantité minimale de services et les achats seront effectués uniquement lorsqu'il existe un véritable besoin. Le SNU ne sera responsable d'aucun coût encouru au cas où aucun achat ne soit effectué dans le cadre d'un contrat adjudgé.

2.2. Bordereau des quantités et Calendrier de livraison

1. Liste des biens et Calendrier de livraison – Kits

Poste	Description des biens	Quantité	Unité de mesure	Délai de fabrication à compter de la date de réception du bon de commande
1	Kit de Dignité 1	1-2500	Kit	
2	Kit de Dignité 1	2501-5000	Kit	
3	Kit de Dignité 1	5001 - 7500	Kit	
4	Kit de Dignité 1	7501 - 10000	Kit	
5	Kit de Dignité 1	10001 et plus	Kit	
1	Kit de Dignité 2	1-2500	Kit	
2	Kit de Dignité 2	2501-5000	Kit	
3	Kit de Dignité 2	5001 - 7500	Kit	
4	Kit de Dignité 2	7501 - 10000	Kit	
5	Kit de Dignité 2	10001 et plus	Kit	

2. Liste des biens et Calendrier de livraison – Articles en Vrac

Poste	Description des biens	Quantité	Unité de mesure	Délai de fabrication à compter de la date de réception du bon de commande
1	Serviettes hygiéniques réutilisable	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Pacquet de 3	
2	Sous-vêtements féminins	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
3	Savon de ménage	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
4	Brosse à dents	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	

5	Pâte dentifrice	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
6	Torche / lampe de poche rechargeable	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
7	Seau en plastique	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
8	Sifflet	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
9	Pagne	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
10	Gels désinfectants	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	
11	Masque en tissu réutilisable	1-2500 2501-5000 5001 – 7500 7501 – 10000 10001 et plus	Each	

3. Coordonnées du destinataire et répartition des quantités entre les destinataires

Poste	Coordonnées du destinataire	Personne à contacter <i>[peut être différente du destinataire]</i>	Quantité	Unité de mesure
1	<i>[Insérez le nom de l'institution, la personne destinataire, ses coordonnées, le numéro et le nom de la rue, la ville, le code postal, le pays, le téléphone]</i>	<i>[Insérez le nom complet du contact, sa fonction, son numéro de tél., son adresse électronique]</i>	<i>[Insérez une quantité d'articles à fournir]</i>	<i>[Insérez l'unité physique de la quantité]</i>

Kit de Dignité 1

4. Liste des services connexes et calendrier de réalisation

No	Description du Service	Quantité	Unité physique	Destination	Délai d'assemblage/livraison à compter de la date de réception du bon de commande <i>[Insérez le nombre de jours ouvrables/calendaires]</i>
1	Assemblage - Kit de dignité 1	2 -2500	Kit	N/A	
2	Assemblage - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	N/A	
3	Assemblage - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	N/A	
4	Assemblage - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	N/A	
5	Assemblage - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	N/A	
11	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Buea	
12	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Buea	
13	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Buea	
14	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Buea	
15	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Buea	
16	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Bamenda	
17	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Bamenda	
18	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Bamenda	
19	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Bamenda	
20	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Bamenda	
21	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Douala	
22	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Douala	
23	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Douala	
24	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Douala	
25	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Douala	
26	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Yaoundé	
27	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Yaoundé	
28	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Yaoundé	
29	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Yaoundé	
30	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Yaoundé	
31	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Bafoussam	
32	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Bafoussam	
33	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Bafoussam	
34	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Bafoussam	

35	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Bafoussam	
36	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Ebolowa	
37	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Ebolowa	
38	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Ebolowa	
39	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Ebolowa	
40	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Ebolowa	
41	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Bertoua	
42	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Bertoua	
43	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Bertoua	
44	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Bertoua	
45	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Bertoua	
46	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Ngaoundéré	
47	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Ngaoundéré	
48	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Ngaoundéré	
49	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Ngaoundéré	
50	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Ngaoundéré	
51	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Garoua	
52	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Garoua	
53	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Garoua	
54	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Garoua	
55	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Garoua	
56	Transport - Kit de dignité 1	1 -2500	Kit	Maroua	
57	Transport - Kit de dignité 1	2501-5000	Kit	Maroua	
58	Transport - Kit de dignité 1	5001 - 7500	Kit	Maroua	
59	Transport - Kit de dignité 1	7501 - 10000	Kit	Maroua	
60	Transport - Kit de dignité 1	10001 et plus	Kit	Maroua	

Kit de Dignité 2

5. Liste des services connexes et calendrier de réalisation

No	Description du Service	Quantité	Unité physique	Destination	Délai d'assemblage/livraison à compter de la date de réception du bon de commande [Insérez le nombre de jours ouvrables/calendaires]
1	Assemblage - Kit de dignité 2	2 -2500	Kit	N/A	
2	Assemblage - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	N/A	

3	Assemblage - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	N/A	
4	Assemblage - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	N/A	
5	Assemblage - Kit de dignité 22	10001 et plus	Kit	N/A	
11	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Buea	
12	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Buea	
13	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Buea	
14	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Buea	
15	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Buea	
16	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Bamenda	
17	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Bamenda	
18	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Bamenda	
19	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Bamenda	
20	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Bamenda	
21	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Douala	
22	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Douala	
23	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Douala	
24	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Douala	
25	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Douala	
26	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Yaoundé	
27	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Yaoundé	
28	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Yaoundé	
29	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Yaoundé	
30	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Yaoundé	
31	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Bafoussam	
32	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Bafoussam	
33	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Bafoussam	
34	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Bafoussam	
35	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Bafoussam	
36	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Ebolowa	
37	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Ebolowa	
38	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Ebolowa	
39	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Ebolowa	
40	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Ebolowa	
41	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Bertoua	
42	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Bertoua	
43	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Bertoua	

44	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Bertoua	
45	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Bertoua	
46	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Ngaoundéré	
47	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Ngaoundéré	
48	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Ngaoundéré	
49	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Ngaoundéré	
50	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Ngaoundéré	
51	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Garoua	
52	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Garoua	
53	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Garoua	
54	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Garoua	
55	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Garoua	
56	Transport - Kit de dignité 2	1 -2500	Kit	Maroua	
57	Transport - Kit de dignité 2	2501-5000	Kit	Maroua	
58	Transport - Kit de dignité 2	5001 - 7500	Kit	Maroua	
59	Transport - Kit de dignité 2	7501 - 10000	Kit	Maroua	
60	Transport - Kit de dignité 2	10001 et plus	Kit	Maroua	

SECTION III : Conditions générales de SNU applicables aux contrats

Les conditions générales sont disponibles à cette adresse :

<http://www.unfpa.org/resources/unfpa-general-conditions-contract>

SECTION IV : Conditions particulières de l'SNU relatives aux marchés

PRIX DU MARCHÉ	Les prix facturés pour les fournitures et services connexes ne seront pas modifiables.
DÉFINITION DES BIENS ET SERVICES	<p>Les biens désignent et incluent sans s'y limiter, l'équipement, les pièces détachées, les articles, matières premières, composants et logiciels standard tels que requis, les produits intermédiaires et finis que le fournisseur doit fournir au titre du bon de commande.</p> <p>Les services incluent la conception, l'installation et la mise en service, la formation, l'assistance technique et les garanties tels que prévus au bon de commande.</p>
TRANSPORT ET FRET	<p>La responsabilité du transport des biens est celle édictée par les INCOTERMS.</p> <p>Tous les biens hors conteneurs doivent être expédiés en cale.</p> <p>Les expéditions partielles sont interdites.</p>
INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION ET DE PAIEMENT	<p>Veillez ouvrir le lien suivant pour accéder auxdites instructions:</p> <p>Modèle de documents d'expédition standard</p>

SECTION V : Formulaires de soumission

La liste suivante a pour objectif d'aider les Soumissionnaires. Veuillez l'utiliser lors de la préparation de votre offre afin de vous assurer qu'elle comprend toutes les informations requises. Cette liste est une référence interne pour le Soumissionnaire et ne doit pas être incluse dans l'offre.

ACTIVITÉ	LIEU	OUI / NON SANS OBJET	COMMENTAIRES
Avez-vous lu et compris toutes les instructions aux Soumissionnaires de la Section I des documents d'appel d'offres?	Section I		
Avez-vous passé en revue et accepté les conditions générales de SUN applicables aux contrats ?	Section III		
Avez-vous passé en revue et accepté les conditions particulières des marchés ?	Section IV		
Avez-vous complété le formulaire de confirmation de l'appel d'offres ?	Section V.1		
Avez-vous complété le formulaire de soumission de l'offre ?	Section V.2		
Avez-vous complété le formulaire d'identification du Soumissionnaire ?	Section V.3		
Avez-vous complété le formulaire de déclaration de performance ?	Section V.4		
Avez-vous complété le formulaire de présentation des articles ?	Section V.5		
Avez-vous complété et signé le bordereau des prix ?	Section V.6		
Avez-vous passé en revue tous les formulaires relatifs au contrat?	Section VI		
Avez-vous fourni les justificatifs attestant que votre entreprise est établie en tant que société et qu'elle est légalement constituée dans le pays où elle est domiciliée ?	Section I, sous paragraphe 10.2, b.		
Avez-vous préparé un exemplaire des états financiers et du bilan audités.	Section I, sous paragraphe 10.2, d.		
Avez-vous fourni une confirmation écrite que votre société n'est pas suspendue par le système des Nations unies ni exclue par le groupe de la Banque mondiale ?	Section I, sous paragraphe 2.4		
Avez-vous préparé les justificatifs de conformité des marchandises par rapport aux spécifications techniques et aux normes stipulées à la Section II, Bordereau de quantités, spécifications techniques et calendrier de livraison?	Section I, sous paragraphe 10,3, a.		
Avez-vous préparé des catalogues illustrés des produits ?	Section I, sous paragraphe 10,3, c.		
Avez-vous fourni les spécifications ou les fiches techniques du fabricant ?	Section I, sous paragraphe 10,3, d.		

Avez-vous inclus un exemplaire de vos politiques d'entreprise en matière sociale et de protection de l'environnement, ainsi que la documentation y afférente?	Section I, sous paragraphe 10.4.		
Avez-vous passé en revue les exigences du Pacte mondial des Nations unies ?	Section I, sous paragraphe 10.4.		
Avez-vous scellé et marqué les offres conformément aux instructions aux Soumissionnaires, Clause 16 (offres papier) ou Clause 17 (offres électroniques) ?	Section I, sous paragraphes 16 & 17.		
En cas de soumission électronique, la taille du fichier de l'offre est-il inférieure à 10 Mo ? (s'il dépasse 10 Mo, cf. les instructions aux Soumissionnaires, sous-par.17.4)	Section I, sous paragraphe 17.4.		
Avez-vous noté la date de clôture des offres ?	Courrier de présentation, par.5		
Avez-vous inséré les informations concernant votre chiffre d'affaires annuel pendant l'un des trois derniers exercices, qui doit être au moins égal à la valeur du marché (au vu des états financiers) ?	Section I, sous paragraphe 32.3.a, capacité financière.		
Avez-vous inséré les justificatifs montrant que le Soumissionnaire a déjà exécuté au moins un marché similaire au cours des cinq derniers exercices, en matière de fourniture de biens ?	Section I, sous paragraphe 32.3.c, capacité financière.		
Avez-vous inséré les coordonnées des banques commerciales et des noms des personnes susceptibles de fournir des commentaires à l'SNU, à cet égard ?	Section I, sous paragraphe 32.3.d, capacité financière.		
Avez-vous inséré suffisamment de documentation à propos de la capacité de votre société à exécuter le marché, comme <ul style="list-style-type: none"> - Liste de marchés similaires exécutés pour d'autres clients, en détail ; - La preuve que le Soumissionnaire possède une expérience dans cette zone géographique ; - Au moins 3 ans d'expérience dans l'exécution de marchés similaires. 	Section I, sous paragraphe 32,3, b, Expérience et capacité technique.		
Avez-vous inséré suffisamment de documentation à propos de la capacité de gestion de votre société ? <ul style="list-style-type: none"> - Organigramme de la hiérarchie de l'entreprise. - Systèmes d'assurance qualité en place. 	Section I, sous paragraphe 32,3, c, Expérience et capacité technique.		
Avez-vous inséré les certificats de clients attestant le fonctionnement satisfaisant des biens, comme précisé plus haut ?	Section I, sous paragraphe 32.3.e, Expérience et capacité technique.		

<p>Avez-vous inséré les données démontrant que votre société dispose de la capacité de production pour exécuter le marché et fournir les biens dans les délais impartis ; données démontrant l'installation de la capacité de production annuelle du bien en question et correspondant aux quantités requises ?</p>	<p>Section I, sous paragraphe 32.3.f, Expérience et capacité technique.</p>		
<p>Avez-vous inséré la preuve que votre société exerce constamment l'activité de fabrication/fourniture et qu'elle offre un service après-vente de biens depuis trois ans au moment de l'ouverture de l'appel d'offres ?</p>	<p>Section I, sous paragraphe 32.3.g, Expérience et capacité technique.</p>		
<p>Avez-vous inséré une brève description, étayée de données, expliquant la capacité disponible et l'expérience de la fabrication et de la fourniture des produits requis dans le délai précisé après satisfaction de tous les engagements en cours ?</p>	<p>Section I, sous paragraphe 32.3.h, Expérience et capacité technique.</p>		

1. Formulaire de confirmation de participation ou non à l'appel d'offres

[Complétez cette page et retournez-la avant l'ouverture des offres si vous ne souhaitez pas soumissionner]

Date :

A : SNU

Adresse

électronique :

procurementcmr@unfpa.org

De :

Objet : N° AO : N° AO SNU/CMR/22/001

OUI, nous souhaitons soumettre une offre.

NON, nous ne sommes pas en mesure de soumettre une offre en réponse d'appel d'offres sus-mentionné pour les raisons suivantes :

- Les produits et services demandés ne font pas partie de notre gamme de produits
- Nous ne sommes pas en mesure de soumettre une offre compétitive pour les produits demandés pour le moment
- Les produits demandés ne sont pas disponibles pour le moment
- Nous ne sommes pas en mesure de nous conformer aux spécifications requises
- Nous ne sommes pas en mesure d'offrir le type d'emballage requis
- Nous ne pouvons offrir que des prix FCA
- Les informations fournies aux fins de recevoir des offres sont insuffisantes
- Votre appel d'offres est trop compliqué
- Le délai imparti pour préparer l'offre est trop court
- Nous ne sommes pas en mesure de nous conformer aux conditions de livraison
- Nous ne sommes pas en mesure d'adhérer à vos conditions générales (veuillez préciser : conditions de paiement, demande de garantie de bonne exécution, etc)
- Nous n'exportons pas
- Notre capacité de production est entièrement utilisée
- Nous sommes fermés pendant les vacances
- Nous avons dû donner priorité aux demandes d'autres clients
- Nous ne vendons pas directement, mais par l'intermédiaire de distributeurs
- Nous n'offrons aucun service après-vente dans le pays du destinataire
- La personne traitant les appels d'offres est absente
- Autres (veuillez préciser)

Si le SNU souhaite poser des questions à propos de cette abstention, le SNU pourra contacter Mme/M _____, tél/adresse électronique _____, qui pourra le renseigner.

2. Formulaire de soumission de l'offre

[Le Soumissionnaire doit remplir ce formulaire conformément aux instructions données. Toute modification du modèle est interdite. Les substitutions seront refusées.]

Date : *[Insérez la date (jour, mois année) de la soumission de l'offre]*

N° AO : N° AO SNU/CMR/22/001

A : [Nom de l'acheteur], SNU

Madame, Monsieur,

Nous, soussignés, avons examiné et n'émettons aucune objection aux documents de l'appel d'offres SNU/CMR/22/001 et à ses avenants. Nous proposons par la présente de fournir conformément à l'appel d'offres et au Calendrier de livraison, les biens et services connexes suivants _____ soumis aux conditions générales de SNU applicables aux contrats et aux termes et conditions stipulées dans l'appel d'offres.

Les conditions de notre offre restent valables pendant une période de *90 jours*, à compter de la date d'ouverture des offres fixée dans l'appel d'offres ; elles nous engagent et peuvent être acceptées à tout moment avant l'expiration de ladite période.

Il n'existe aucun conflit d'intérêts relevant des instructions aux Soumissionnaires, sous paragraphe 2.3 ;

Notre société, ses affiliés ou filiales, y compris les sous-traitants ou fournisseurs de tout ou partie du marché, n'ont pas été déclarés inéligibles par le SNU, conformément aux instructions aux Soumissionnaires, sous paragraphe 2.4.

Nous acceptons que vous ne soyez pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins disante ni aucune offre reçue.

Date :

Signature :
[Insérez la signature de la personne dont le nom et la fonction figurent aux présentes]

Agissant en
qualité de : *[Insérez la fonction du signataire du formulaire de soumission de l'offre]*

Nom :
[Insérez le nom du signataire du formulaire de soumission de l'offre]

Société :
[Insérez le nom de la société]

3. Formulaire de renseignement sur les Soumissionnaires

N° AO SNU/CMR/22/001

1. Organisation

Nom de la société ou de l'institution	
Adresse, ville, pays	
Téléphone/FAX	
Site Internet	
Date de création	
Représentant légal : Nom, prénom, fonction	
Forme juridique : Personne physique/Co Ltd, ONG/institution / autres (précisez)	
Catégorie de l'organisation : Fabricant, grossiste, négociant, prestataire, etc.	
Domaines d'expertise de l'organisation	
Licences en cours, le cas échéant, et autorisations (dates, numéros et dates d'expiration)	
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture à des agences des Nations unies	
Nombre d'années d'expérience dans la fourniture au SNU	
Capacité de production	
Filiales dans la région (indiquez les noms et les adresses de ces filiales, si cela est pertinent dans le cas de cette offre)	
Représentants commerciaux dans le pays : Nom, adresse, téléphone (uniquement pour les sociétés internationales)	

2. Attestation d'assurance qualité

Système international de gestion de la qualité (QMS)	
Liste des autres certificats ISO ou de certificats équivalents	
Présence et caractéristiques d'un laboratoire de contrôle de la qualité sur place (si pertinent dans le cas de cette offre)	

3. Expertise du personnel

Effectif global	
Effectif impliqué dans des marchés similaires	

4. Coordonnées des personnes que le SNU peut contacter pour demander des explications pendant l'évaluation de l'offre

Nom, prénom	
Ligne directe	
Adresse électronique	

P.S. : cette personne doit être disponible pendant les deux semaines suivant la réception de l'offre

4. Formulaire de déclaration de bonne performance

(pour les cinq dernières années)

N° AO SNU/CMR/22/001

Nom du Soumissionnaire : _____

Numéro de commande et date	Client	Personne à contacter et n° de tél.	Description et quantité des articles commandés	Valeur de la commande (USD)	Date de réalisation		Réalisation satisfaisante
					Conformément au marché	Réalisé	

Pièces à joindre : justificatifs (courrier ou certificat du client) attestant l'achèvement des commandes susmentionnées de manière satisfaisante.

Signature et cachet du Soumissionnaire

Date

Contresignature et cachet de l'expert comptable

Date

5. Formulaire de confirmation des spécifications technique

_Article n°	Description et spécifications minimales ou obligatoires <i>[détails à fournir par le SNU]</i>	Description des articles proposés et déclaration du Soumissionnaire sur les divergences (à compléter par le Soumissionnaire)	Conforme/ Non conforme (à compléter par l'SNU lors de l'évaluation)
1	[...]		
2	[...]		
3	[...]		
...			

(Utilisez la feuille de calcul « Product Item Overview Form.xls » si de nombreux articles doivent être comparés.)

6. Bordereau des prix

Voir les Formulaires de Bordereau des Prix dans le document Excel « Annexe II : Bordereau des Prix ».

7. Formulaire de renseignements sur les membres de groupement d'entreprise

[Le Soumissionnaire doit remplir ce formulaire conformément aux instructions données ci-dessous.]

Date : *[Insérez la date (jour, mois année) de la soumission de l'offre]*

N° AO SNU/CMR/22/001

Page _____ de _____ pages

1. Dénomination officielle du Soumissionnaire : <i>[Insérez la dénomination officielle du Soumissionnaire]</i>
2. Dénomination officielle de la coentreprise : <i>[Insérez la dénomination officielle de la coentreprise]</i>
3. Pays de création de la coentreprise : <i>[Insérez le pays de création de la coentreprise]</i>
4. Année de création de la coentreprise : <i>[Insérez l'année de création de la coentreprise]</i>
5. Adresse officielle de la coentreprise dans le pays de création : <i>[Insérez l'adresse officielle de la coentreprise dans le pays de création]</i>
6. Information concernant le représentant autorisé de la coentreprise Nom : <i>[Insérez le nom du représentant de la coentreprise]</i> Adresse : <i>[Insérez l'adresse du représentant de la coentreprise]</i> Numéros de téléphone et de télécopie : <i>[Insérez les numéros de téléphone et de télécopie du représentant de la coentreprise]</i> Adresse électronique : <i>[Insérez l'adresse électronique du représentant de la coentreprise]</i>
7. Ci-joint copies des originaux de : <i>[Cochez les cases des originaux joints]</i> <input type="checkbox"/> Statuts ou enregistrement de la société susmentionnée au par. 2 conformément aux instructions aux Soumissionnaires, sous-par.3.1 et 3.2. <input type="checkbox"/> Accord de coentreprise ou lettre d'intention de conclure un tel accord, cosigné par les signataires officiels de toutes les parties.

SECTION VI : Formulaires contractuels

1. Garantie bancaire d'avance de paiement

Aucune avance n'est requise

2. Garantie de bonne exécution

Aucune garantie de bonne exécution n'est demandée

3. Formulaire de commande

Les modèles contractuels suivants peuvent être téléchargés à partir du site [SNU](http://www.unfpa.org/public/home/procurement/pid/8875) (<http://www.unfpa.org/public/home/procurement/pid/8875>):

- Bon de commande
- Contrat pour les prestations de services professionnels
- Accords à long term (LTA)

Explication : Un bon de commande représente un engagement de fonds de l'SNU vis-à-vis du fournisseur. Il sera émis pour tous les biens et services achetés en vertu de la présente procédure de marché.

Bon de commande



UN Population Fund

Marmorvej 51
P.O.Box 2530
Copenhagen 2100
Denmark
Tel: 0045 4533 5000

PO Number	Date	Revision	Page
Payment Terms	Freight/INCOTERMS		Ship Via
Buyer	Phone	Currency	
	Tel:		
	Fax:		
Approver			

Vendor:

Ship To:

Address:

Bill To: Marmorvej 51
P.O. Box 2530
Copenhagen 2100
Denmark
Tel: 0045 4533 5000

Ln-Sch	Item	Description	Quantity	UOM	Due Date	Unit Price	Line Total
1-1							
2-1							
3-1							
4-1							
						Total PO Amount	USD

NOTE: This Purchase Order is governed by SNU General Terms and Conditions, according to Section IV of this bid document or found at <http://www.unfpa.org/resources/unfpa-general-conditions-contract>

4. Formulaires contractuels

Les contrats type suivants peuvent être téléchargés depuis le [site de PSB](#) :

- 1) Contrat pour prestations de services
- 2) Accord à long terme